



## **PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL** **SEANCE DU MARDI 8 JUIN 2021**

19h – Salle de la Vieille Forge

*Convocation du 31 Mai 2021*

*Affichage du 31 Mai 2021*



**L'an deux mille vingt et un, le Mardi 8 Juin à 19h**, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Lesches proclamés par le bureau électoral à la suite du scrutin du 15 Mars 2020, légalement convoqué, se sont réunis dans la salle de la Vieille Forge, pour délibérer sur les affaires inscrites à l'ordre du jour, sous la présidence de **Mme Christine GIBERT, Maire**, conformément aux articles L.2121-10 et L.2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Étaient présents MM les Conseillers Municipaux, lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement, en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Étaient présents :** Mme GIBERT Christine, M. KOLOPP Alain, M. DAVOURIE Patrick, Mme KHETAL Cathya, Mme COQUELLE Valérie, Mme CORTES Laetitia, M. DEFRESNE Dominique, Mme FROMONT Béatrice, M. LECLERE Nicolas, Mme MAURY Marie-Laure, M. THIBAUT Jean-François, M. VALLÉE Simon,

**ONT DONNÉ POUVOIR :** Mme LOPES Lourdes Luline à M. LECLERE Nicolas,  
M. BUFFETAUD Jean-François à Mme KHETAL Cathya  
Mme JACQUEMIN Pauline à Mme GIBERT Christine

Nombre de Conseillers Municipaux

En exercice : 15  
Présents : 12  
Pouvoirs : 3  
Votants : 15

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :**

Conformément à l'article L 2541-6 du Code général des collectivités territoriales, M. VALLÉE Simon, a été élu pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

**\*\*\***

## ORDRE DU JOUR :

### APPROBATION DU PROCES VERBAL DU 6 AVRIL 2021

Le procès-verbal de la séance du Mardi 6 Avril 2021, préalablement transmis aux Conseillers Municipaux est adopté sans observations, à l'unanimité.

### Délibération N°2021/14 : Tarif de la cantine 2021/2022

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que le prix du repas pour l'année scolaire 2020/2021 avait été fixé à 4,95 € pour les enfants des communes du RPI et à 6,95 € pour les enfants hors communes du RPI. Le tarif de surveillance en cas de plan d'accueil individualisé (P.A.I.) était quant à lui de 2,95 €.

Madame le Maire informe qu'il n'y aura pas d'augmentation sur les tarifs.

**Le Conseil Municipal** après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Décide de fixer les tarifs de la restauration pour l'année scolaire 2021/2022 comme suit :

- 4,95 € pour les enfants de Lesches et Jablines (R.P.I.)
- 6,95 € pour les enfants des communes hors R.P.I.
- 2,95 € pour la surveillance en cas de plan d'accueil individualisé.

### Délibération N°2021/15 : Tarif du repas adulte 2021/2022

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que le prix du repas adulte pour l'année scolaire 2020/2021 avait été fixé à 3,90 €.

Madame le Maire informe qu'il n'y aura pas d'augmentation sur les tarifs.

**Le Conseil Municipal** après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Décide de fixer le tarif du repas adulte pour l'année scolaire 2021/2022 à 3,90 euros T.T.C.

### Délibération N°2021/16 : Tarif de la garderie 2021/2022

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que les tarifs de la garderie pour l'année scolaire 2020/2021 avaient été fixés à 2,80 € pour le premier enfant et à 2,50 € à partir du 2<sup>ème</sup> enfant.

Madame le Maire informe qu'il n'y aura pas d'augmentation sur les tarifs.

**Le Conseil Municipal** après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Décide de fixer à compter de la rentrée scolaire de septembre 2021 les tarifs de la garderie par tranches indivisibles de 2 heures comme suit :

- Communes membres du R.P.I. : 2,80 € pour le 1<sup>er</sup> enfant  
2,50 € à partir du 2<sup>ème</sup> enfant

### **Délibération N°2021/17 : Redevance pour occupation du domaine public communal due par Enedis**

Vu l'article R.2333-105 du CGCT relatif à la redevance pour occupation du domaine public communal due par ENEDIS

Considérant la population de la commune,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité

- **DECIDE** de fixer le montant de la redevance pour occupation du domaine public au taux maximum,
- **DIT** que ce montant sera revalorisé automatiquement chaque année en application du dernier alinéa de l'article R.2333-105 du code général des collectivités territoriales.

### **Délibération N°2021/18 : Travaux de voirie par l'entreprise Jean Lefebvre**

Madame le Maire expose différents travaux de voirie qui seront réalisés par la société Jean Lefebvre avec qui nous avons un contrat bail.

Création d'une tranchée drainante avenue de la République : 3 010,92 €

Création de coussins berlinois, passage piétons, réfection de trottoir et pose de potelet : 19 497,73 €

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve les travaux.

### **Délibération N°2021/19 : Achat d'un hangar sur la parcelle C 1025**

Madame le Maire expose le projet de l'acquisition d'un hangar avec garage d'environ 370 m<sup>2</sup> situé sur la parcelle cadastrée N° C1025 d'une superficie de 700 m<sup>2</sup>, ainsi qu'une bande d'environ de 10 à 12 m sur la parcelle N°C1022 pour permettre l'accès aux garages situés à l'arrière du bâti. Le passage du géomètre permettra le découpage réel des parcelles.

Ce hangar permettra de stocker le matériel et les véhicules des services techniques de la commune.

Les services des domaines de Melun, en date du 1<sup>er</sup> juin 2021, n'ont pas d'observation concernant l'acquisition de ce bien et accepte le montant de 260 000 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres votants, décide :

- d'acquérir la parcelle cadastré C1025 d'une superficie de 700 m<sup>2</sup> et une partie de la parcelle N°C1022 au prix estimé par les services des domaines de 260 000 €,
- de charger le Maire ou l'un de ses représentants pour contacter les banques pour effectuer un emprunt immobilier et de contacter un notaire pour la rédaction et la signature de l'acte.

### **Travaux école, poutres du préau : délibération reportée**

### Questions diverses :

- Le marché public pour les travaux de l'église, est en cours d'analyse des différentes offres reçues
- Av François Delachapelle : la voirie en face de la liaison douce, qui est en mauvais état, ne pourra être prise en charge par Marne et Gondoire, nous attendons donc un devis
- Ecole Marcel Pagnol : une institutrice a demandé son mouvement. Elle sera remplacée par une nouvelle institutrice à compter du 2 septembre 2021
- Fibre : La mairie a très peu d'informations à ce sujet, mais les travaux ont pris du retard. La mairie fera une communication dès que nous aurons des éléments supplémentaires
- La commune de Lesches a été reconnue en catastrophe naturelle par l'arrêté du 18 mai 2021, publié au journal officiel N°0130 le 06 juin 2021. « Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols du 1<sup>er</sup> avril au 30 septembre 2020 »  
Les sinistrés devront prendre contact avec leur assurance avant le **16 juin 2021**
- Le planning des élections du 20 et 27 juin a été distribué. Un test PCR négatif ou le certificat du vaccin sera demandé à tous les membres du bureau présents (à défaut des auto-tests sont distribués aux assesseurs)
- Prochain conseil le 1<sup>er</sup> juillet 2021 à 19h

\*\*\*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est clôturée à 20h30.



Fait et délibéré en séance, les, jour, mois et an susdits.